



CQPM • Conducteur régleur de presse à injecter les matériaux plastiques et métallique sous pression



Produire - Réaliser

Conduite, réglage d'équipements industriels

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le conducteur régleur de presse à injecter les matériaux plastiques et métalliques sous pression surveille et régule une ou plusieurs presses à injecter les matériaux plastiques ou métalliques (ou tout autres matières) et accessoires et périphériques. Le procédé d'injection consiste à remplir sous pression la cavité d'un moule avec des matières fondues ou un mélange de poudre et de liant. Le conducteur régleur de presse à injecter les matériaux plastiques et métalliques sous pression suit et vérifie le montage/démontage des outillages (moules, ébavurage, bras préhenseurs, ...) et procède aux réglages des paramètres d'injection (pression, température, vitesse et temps d'injection) en fonction des spécifications de l'ordre de fabrication. Il s'assure de l'approvisionnement des presses (versement/aspiration des matières dans la trémie, ...) en matières ou consommables et vérifie le flux de pièces ainsi que leur conformité. Il assure le bon fonctionnement des équipements de production dans le respect des objectifs de productivité déterminés (cadences, flux...) et des procédures Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement en vigueur dans l'entreprise.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation d'une production d'injection de matériaux sous pression
- La conduite d'une presse d'injection des matériaux sous pression



LES MÉTIERS LIÉS

- Technicien / Technicienne en fonderie

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 3

N° Cert. : 1994 0117 R

État : Active

RNCP : RNCP38904

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- CPF